



LETTRE D'INFORMATION DE LA CAF 77

La Caf accompagne les jeunes qui souhaitent s'investir auprès des enfants en participant au financement du Bafa (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur)

Le Bafa est un diplôme, non professionnel, permettant d'encadrer enfants et adolescents dans des centres de vacances, de loisirs sans hébergement, des maisons des jeunes et de la culture (Mjc) ou en colonies de vacances et d'être rémunéré.

Le secteur de l'animation recrute, surtout en période de vacances scolaires, et permet d'acquérir une expérience professionnelle rapidement.

Pour travailler, il est préférable d'être titulaire du Bafa. Le jeune doit avoir au moins 17 ans et s'inscrire sur le site dédié du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Les enseignements sont payants et se déclinent en trois temps : une session de formation générale, suivie d'un stage pratique, puis d'une session d'approfondissement ou de qualification sur une thématique particulière (petite enfance, sport, théâtre...).

La caisse d'Allocations familiales de Seine et Marne participe au financement du 1^{er} stage : 150 euros pour les jeunes de 17 à 25 ans. Retrouvez les conditions générales : [Action sociale enfance, jeunesse et parentalité | Bienvenue sur Caf.fr](#)

La Caf participe également au financement du 3^{ème} stage à hauteur de 91,47 euros. Pour cela il faut être inscrit au stage d'approfondissement ou de qualification depuis moins de 3 mois et [faire une demande](#). Pour y prétendre, nul besoin d'être allocataire.

Le jeune doit effectuer la formation auprès d'un organisme agréé. Si celle-ci est centrée sur la petite enfance, ce soutien peut être majoré de 15,24 euros, somme qui lui est versée directement.

Cette aide peut être couplée avec celle de l'Etat de 200 € pour les personnes s'inscrivant en 2022 à une session d'approfondissement ou de qualification, [plus d'informations ici](#)

.

Pour aller plus loin :

- [Un site mobile dédié au Bafa et au Bafd](#) sur le site du ministère de l'Education nationale avec les lieux de formation,
- Un flyer de présentation des aides de la Caf : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/offre-de-service/vie-professionnelle/les-aides-la-formation-bafa>